



## Comment utiliser le service de covoiturage Grand Chambéry ?

### 20 arrêts de covoiturage

Les arrêts à ma disposition sont situés sur les communes de Saint-Alban-Leyse, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry, Les Déserts jusqu'à La Féclaz.

**Je suis passager** : Je me rends à l'arrêt le plus proche et j'attends qu'un véhicule passe et s'arrête en sécurité pour covoiturer.

**Je suis conducteur** : Je m'arrête lorsque je vois un passager en attente. Je m'entends avec lui sur le lieu de dépose.

### Situation des arrêts



## Une inscription pour un dispositif sécurisé

Que je sois passager ou conducteur, l'inscription au dispositif permet de sécuriser la pratique du covoiturage. Elle est possible à partir de 15 ans révolus.

### Après envoi par courrier :

- du formulaire complété et signé, accompagné d'une photo d'identité et d'une photocopie d'une pièce d'identité
- et de la charte signée attestant que je m'engage à respecter les conditions de ce service,

### je reçois :

- une carte covoiturage rouge (15-18 ans) ou violette (+ 18 ans) que je peux présenter ou demander lorsque j'effectue un covoiturage pour s'identifier entre utilisateurs du dispositif



- un tour de cou phosphorescent pour être vu
- une vignette à coller sur le pare-brise de mon véhicule pour être identifié facilement comme inscrit au dispositif par les passagers en attente.

L'inscription est à envoyer par courrier à :

Grand Chambéry - Service de covoiturage  
106, allée des Blachères - CS 82 618  
73026 CHAMBERY Cedex

ou par mail en scannant les pièces nécessaires au dossier d'inscription à :

[covoiturage@agence-ecomobilite.fr](mailto:covoiturage@agence-ecomobilite.fr)

Les documents d'inscription sont disponibles en mairies de Saint Jean d'Arvey, Les Déserts, Saint-Alban-Leyse et Thoiry, ainsi qu'à l'office de tourisme de La Féclaz.

Ils sont également téléchargeables sur le site Territoire Mobile via ce lien :

<http://mobilites.chambery.fr/2004-la-communaute.htm>

**Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :**

Diane VIGNOBOUL, animatrice à l'Agence Ecomobilité  
Tel : 07 69 69 94 77 (directe) / 04 79 70 78 47 (standard)  
[diane.vignoboul@agence-ecomobilite.fr](mailto:diane.vignoboul@agence-ecomobilite.fr)

## Deux types de covoiturage possibles

### SPONTANÉ

Attendre à l'arrêt ou prendre un passager directement sur l'aire de covoiturage dédiée.

Les covoitureurs peuvent se demander mutuellement la carte covoiturage Grand Chambéry.

Ils s'entendent directement entre eux sur les modalités du covoiturage (destination, lieu de dépose, etc.)



### ORGANISÉ

En passant par la plateforme de covoiturage régionale Mov'ICI sur l'application gratuite ou le site internet:

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>



- Inscription et mise en relation gratuites des covoitureurs.
- Possibilité de choisir les arrêts de covoiturage comme destination du trajet
- Mise en relation passager/conducteur par messages automatiques (mail + sms)
- Les covoitureurs peuvent se demander mutuellement s'ils sont muni d'une carte covoiturage Grand Chambéry. Ils s'entendent sur les horaires et les lieux de départ/arrivée.
- Le trajet peut-être payant ou gratuit selon le choix du conducteur (les covoitureurs s'entendent entre eux pour le paiement, de main à la main).